

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 novembre 2024 à 18h30**

N°DCM2024.11.27/02

*Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage*

*Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON*

*Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ*

*Rapporteur : M. Théo LOMBARD*

**Conseillers en exercice : trente-trois.**

**Présents :** Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

**Excusés avec procuration :** Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à P. DUCIMETIERE), Sylvie SERMONDADAZ (Procuration à S. COTTET), Christelle ITNAC (Procuration à Laurence POTIER GABRION), Jean-Michel REBET (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON)

**Excusés sans procuration :** néant

**Conseillers votants :** trente-trois.

## **Objet : Convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs avec l'Office Rochois des Sports**

Dans le cadre de sa politique sportive, la Commune de La Roche-sur-Foron a signé en 2002 une convention avec l'Office Rochois des Sports (ORS), association loi 1901 chargée de la promotion du sport sur le territoire, suivant du principe selon lequel "le sport doit être géré par les sportifs".

Depuis 22 ans, la convention est restée inchangée, et ne correspond plus aujourd'hui à tous les objectifs de la politique sportive municipale et aux enjeux de développement du sport.

En partenariat étroit avec les instances de l'ORS, la Commune propose une nouvelle convention autour de 7 objectifs:

1. Soutenir l'activité et le développement des clubs
2. Favoriser le développement de nouvelles disciplines
3. Développer la pratique du sport pour tous : réussites en compétition, sport-loisir, sport féminin, sport-santé, sport-adapté.
4. Participer à l'animation sportive du territoire
5. Participer à la vocation pluricommunale du sport
6. Être force de proposition auprès des élus
7. Être un centre de ressources, d'information et de conseil auprès des clubs

Au regard l'intérêt pour la Commune de conforter l'Office Rochois des Sports et d'en renforcer les missions pour développer la pratique sportive sur le territoire, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens a été rédigée.

Il est proposé au Conseil municipal de valider les termes de ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de convention tel que joint en annexe,

**Vu** l'avis du comité social territorial en date du 26 septembre 2024,

**Considérant** l'intérêt pour la Commune de participer au développement d'activités sportives sur son territoire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :**

- > **APPROUVE** les termes de la convention telle que jointe en annexe ;
- > **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout avenant nécessaire à sa bonne exécution.

Le Maire de La Roche Sur Foron  
Certifie que la publication prévue  
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
a été effectuée le 3 décembre 2024  
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 27 novembre 2024

Le Secrétaire de séance  
M. Thierry Alain BETHAZ

Le Maire,  
Pierrick DUCIMETIERE

